



Déclaration liminaire

CAPD du 17 septembre 2024

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

La rentrée 2024 se fait dans une situation de crise politique qui est due avant tout aux politiques d'austérité imposées par les gouvernements successifs qui ne répondent pas aux revendications des salariés. Cette situation inédite est le fruit du rejet des politiques de casse sociale menées par M. Macron et ses gouvernements successifs. C'est aussi le rejet d'une pratique autoritaire du pouvoir, de l'utilisation du 49-3 à répétition et de la répression, en particulier pour nous imposer sa réforme des retraites qui nous vole deux ans de notre vie.

Le gouvernement démissionnaire a continué son offensive contre les droits sociaux et la démocratie : destruction du Statut de fonctionnaire, « choc des savoirs », gel des salaires, suppressions de postes et de classes, marche à l'économie de guerre ...

Le SNUDI-FO 35 profite de cette CAPD pour condamner l'obstination des ministres successifs de l'Éducation Nationale qui confirme la mise en place de la contre-réforme du « choc des savoirs » dès cette rentrée. Ce nouveau dispositif, loin d'apporter des remèdes aux maux dont souffrent les personnels et les usagers de l'Éducation Nationale, va désorganiser les établissements, compliquer les apprentissages, remettre en cause à nouveau les postes ainsi que les statuts des personnels, en plus de pousser nos collègues à effectuer un tri social inacceptable de leurs élèves via la passation d'évaluations nationales. Le SNUDI-FO 35 réitère à nouveau sa demande d'abandon de cette contre-réforme.

Par ailleurs, le SNUDI-FO 35, se félicite du recrutement de l'intégralité des listes complémentaires dans notre académie et revendique leur ré-abondement immédiat à hauteur des besoins qui doivent eux aussi se traduire en création de postes. Le manque de professeurs désormais chronique dans notre pays doit trouver des réponses urgentes : salaires, conditions de travail, niveau de recrutement, et respect des droits et du statut particulier des professeurs des écoles. Non obstant notre attachement indéfectible au statut de fonctionnaire d'état, nous demandons la titularisation de tous les contractuels exerçant dans les écoles d'Ille-et-Vilaine qui ont l'ancienneté requise.

Aussi, toutes les demandes de temps partiels et de disponibilités doivent être accordées. Rappelons tout de même que ces droits sont autofinancés par ces mêmes collègues qui acceptent une perte de salaire partielle ou complète pour pouvoir concilier vie professionnelle et personnelle. Nous déplorons qu'un des refus de temps partiel ait entraîné

la démission d'un agent comme l'ont souligné les camarades de la FSU lors du CSA SD du 5 septembre.

Nos collègues ne doivent pas faire les frais de l'austérité caractérisée par les coupes budgétaires. Et ce n'est pas le doublement du budget de la défense qui aidera à l'amélioration de la situation.

En ces temps difficiles, le SNUDI-FO 35, réaffirme toutes ses revendications. Nos revendications c'est notre indépendance ! Nos revendications c'est l'espoir de retrouver le ciel bleu derrière les nuages !

- Accord de tous les temps partiels avant la rentrée scolaire, de toutes les disponibilités, de tous les INEAT-EXEAT
- Abrogation de la loi Dussopt, de PPCR et retour de toutes les prérogatives des CAPD
- Abrogation de la masterisation, abandon du projet de réforme de la formation des enseignants
- Ré-abondement immédiat des listes complémentaires du CRPE 2024
- Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 10% et ouverture immédiate de négociations pour le rattrapage des 28,5% de perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000
- Abandon du PACTE, du choc des savoirs et de la loi Rilhac
- Abandon de l'acte 2 de l'École Inclusive
- Abandon de toutes les évaluations nationales et respect de la liberté pédagogique
- Abandon de toutes les contre-réformes des retraites et retour d'un départ à la retraite à l'âge de 60 ans